

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 janvier 2022

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4909)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 99

présenté par
Mme Lorho et M. Chenu

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article, qui vise à une mise en conformité avec la décision n° 2021-912/913/914 QPC du Conseil constitutionnel est hors sujet et n'a rien à faire dans ce texte de loi. Il est donc supprimé.